

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

**PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2 supprimer le mot :

« , agrégation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on peut comprendre la nécessité et l'intérêt qu'il y aurait à ouvrir certains concours du secondaire à des titulaires d'une licence, il n'en va pas de même pour l'agrégation. En effet, il faut aujourd'hui justifier d'un master ou équivalent pour pouvoir se présenter à l'agrégation externe. Or, ajouter l'agrégation à la liste des concours pouvant être passé dans le cadre de cette PPL est un non sens. Cela reviendrait à ramener l'agrégation au niveau licence. En outre, il paraît assez illusoire, compte tenu de la difficulté du concours, pour des candidats pourvus d'une simple licence de le réussir - sauf à revoir à la baisse le niveau du concours.